



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

logement très social

Question écrite n° 61296

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au logement sur une proposition de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) concernant le plan de relance du logement social. En effet, indiquant que, dans ce cadre, il conviendrait qu'un programme de construction de logements très sociaux soit mis en oeuvre, la FNARS souhaiterait qu'il privilégie la diversification des formes de logement. Elle cite en ce sens l'opportunité de développer les démarches IGLOO (insertion globale par le logement et l'emploi). Il la remercie de bien vouloir l'informer de ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du Gouvernement sur une proposition de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) en vue de privilégier la construction d'une offre diversifiée de logements très sociaux dans le cadre du plan de relance du logement social. Pour financer une telle offre, le prêt locatif aidé d'intégration (PLA-I) s'avère être un outil financier particulièrement adapté. Prioritairement destiné aux ménages cumulant des difficultés économiques et sociales et qui de ce fait se trouvent souvent exclus des filières d'attribution de logement, il contribue à leur offrir une solution de logement pérenne, répondant à leurs difficultés, avec si nécessaire un accompagnement social de manière à favoriser leur intégration. Les revenus de ces ménages ne doivent pas excéder 60 % des plafonds de ressources HLM. Le loyer est limité à 80 % du plafond prévu pour le PLUS. Ce loyer modéré est rendu possible par une subvention à taux majoré de l'Etat dans la limite de 20 %. Au titre du plan de relance, ce prêt bénéficie, comme les autres prêts aidés de l'état, de l'amélioration générale des conditions de financement, l'assiette de subvention étant augmentée de 10 %, ce qui permettra de mieux équilibrer les opérations. Dans ce cadre financier adapté, renforçant le droit à un logement pérenne et permettant de proposer des formes d'habitat qui prennent étroitement en compte les besoins globaux d'intégration de ces publics, en termes de logement comme en terme de formation et d'emploi, s'inscrit le programme IGLOO-France (insertion globale par le logement et l'emploi). Visant des personnes ou familles démunies, voire marginalisées, pour lesquelles les solutions d'accès à un logement ordinaire ont vainement été explorées, ce programme consiste à soutenir une démarche d'insertion globale par le logement et l'emploi fondée sur la réalisation d'opérations d'auto-construction et d'auto-réhabilitation. Le principe de base réside dans la participation active du futur occupant à la conception ou à la construction de son logement. Basé sur un partenariat soutenu entre les communes, le milieu associatif, les organismes HLM et leurs partenaires financiers, il conduit à la production d'un habitat adapté, grâce à des outils de financement classiques du logement social. Les projets réalisés à ce jour ont été majoritairement financés en PLA d'intégration, les publics visés par IGLOO correspondant aux exigences de cet outil de financement. Le secrétariat d'état au logement a soutenu activement ce projet depuis son origine, et a financé en 2000, à hauteur de 300 000 francs, en cofinancement avec l'UNFOHLM, le plan d'action national de consolidation méthodologique, d'évaluation et d'essaimage de la démarche IGLOO.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61296

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2931

Réponse publiée le : 3 décembre 2001, page 6948